

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 6 mai 2025 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Soumission lignage
 - 6.2 Soumission fissure
 - 6.3 Recommandation paiement 2
 - 6.4 Attestation de la fin des travaux
 - 6.5 ODC A-01 centre sportif
 - 6.6 ODC A-012 hôtel de ville
 - 6.7 ODC ME-018
 - 6.7 Entretien de la hotte du Centre multifonctionnel
7. PERSONNEL
 - 7.1 Embauche Ciné-Parc
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 Grille salariale arbitre
 - 8.2 Demande dans le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de l'ARLPHCA
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE

- 11. AUTRES SUJETS
- 12. Période de questions
- 13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-05-133 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-134 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril et la séance d'ajournement du 22 avril 2025.

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2025-05-135 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'avril 2025 au montant total de 253 761.59\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	61 485.74 \$
Factures payées :	71 640.57 \$
Factures à payer :	120 635.28\$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. SOUMISSION LIGNAGE

2025-05-136 **Considérant** que le conseil désire terminer le lignage dans le rang 9;

Considérant que plusieurs soumissions a été reçue de la firme Durand marquage et Ligne Maska pour des lignes au latex et à l'époxy;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le contrat de lignage soit donné au plus bas soumissionnaire , la firme Durand marquage et associés pour le lignage dans le rang 9 de la municipalité au montant de 9 075\$ plus taxes pour le lignage à l'époxy.

6.2. SOUMISSION FISSURE

2025-05-137 **Considérant** que le conseil désire effectuer des travaux de calfeutrage de fissures dans le rang 9;

Considérant que 2 soumissions ont été fournies aux membres du conseil;

Considérant que la soumission de Ligne Maska à 5,80\$/mètre pour 850 mètres et 3,03\$/mètre pour 3 300 mètres;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est la firme Asphaltek au montant de 2.30\$/mètre linéaire mobilisation et temps incluent;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la soumission de Asphaltek au montant de 2,30\$/mètre linéaire mobilisation et temps inclus soit accepté pour des travaux de réparation dans le Rang 9.

6.3. RECOMMANDATION PAIEMENT 2

2025-05-138 **Considérant** que les travaux au 476 rue Principale ont débuté.

Considérant que les travaux sont effectués par la firme Construction Marco Lachance Inc.;

Considérant que la firme Atelier D supervise les travaux;

Considérant que cette dernière recommande le premier paiement de 143 384,78\$ plus taxes pour les travaux effectués;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 143 384,78\$ plus taxes soit versé, via le règlement d'emprunt, à la firme Construction Marco Lachance Inc. pour les travaux effectués au 476 rue Principale.

6.4. ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX

2025-05-139

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley ont pris connaissance et s'engagent à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du ____2024 au ____ 2024

Considérant que la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- * le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- * les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- * la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- * un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.
- * des photos des travaux réalisés
- * les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Francis Quirion, appuyée par madame Karine Champagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.5. ORDRE DE CHANGEMENT A-01 CENTRE SPORTIF

2025-05-140

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 453 rue Ennis, a fait une recommandation pour le remplacement de la membrane isolante par de la tôle d'acier Dripstop ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 5 287.25\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire le remplacement de la membrane isolante par de la tôle d'acier Dripstop au montant de 5 287.25\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via le projet.

6.6. ORDRE DE CHANGEMENT A-012 HÔTEL DE VILLE

2025-05-141 **Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour la modification des pentes de toit ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 4 448,48\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire la modification des pentes de toit pour le bâtiment du 476 rue principale au montant de 4 448,48\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via le projet.

6.7. ORDRE DE CHANGEMENT ME-018

2025-05-142 **Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour la modification de la base d'inertie ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 4274.42\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire la modification à la base d'inertie pour le bâtiment du 476 rue principale au montant de 4 274.42\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via le projet.

6.8. ENTRETIEN DE LA HOTTE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2025-05-143 **Considérant** que la hotte du Centre multifonctionnel Desjardins doit être entretenue ;

Considérant que la firme Nettoyage de hottes Beauce a fait l'entretien l'année dernière au coût de 650\$ plus taxes l'an dernier;

Considérant que les membres du conseil désirent faire l'entretien de la hotte de l'aréna également;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Nettoyage de hottes Beauce pour le nettoyage de la hotte du Centre multifonctionnel Desjardins au montant de 650\$ plus taxes et d'ajouter l'entretien de la hotte de l'aréna.

7. PERSONNEL

7.1. EMBAUCHE CINÉ-PARC

2025-05-144 **Considérant** que le conseil désire offrir des projections au ciné-parc cet été;

Considérant que le conseil désire engager un responsable de ciné-parc;

Considérant que Thomas Mathieu de la municipalité a démontré de l'intérêt au poste de responsable de ciné-parc;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que Thomas Mathieu soit engagé comme responsable de ciné-parc.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. GRILLE SALARIALE ARBITRE

2025-05-145 **Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture désire mettre en place une grille salariale;

Considérant que la grille a été présentée aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la grille salariale pour les arbitres au soccer soit acceptée tel que soumise aux membres du conseil.

8.2. DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ARLPHCA

2025-05-146

Considérant que l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches offre une aide financière pour les camps de jour ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour le salaire d'un accompagnateur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière pour le salaire d'un accompagnateur de camp de jour ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2025.

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

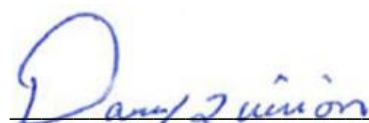
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2025-05-147

Il est proposé par madame Karine champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 20 mai 2025.

Il est 21h00.



Dany Quirion, maire

Pier-Olivier Busque

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier